

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/08/2026 - 21778 - 2012 B 00099 - 498 818 376 - 6 F

« 6 F »
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 Rue du Rôle
91300 BRUNOY

0000000000
498.818.376. - R.C.S. EVRY
0000000000

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 17 AOÛT 2026 Numéro : 21778

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2026

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de votre Société au cours de l'exercice social, clos le 31 Décembre 2025, et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

L'activité de notre Société, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, d'une durée de douze mois, s'est traduite par un chiffre d'affaires hors taxes de 00,- euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 84426 euros contre un montant de 82283 euros pour l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation, avant produits financiers et impôt sur les bénéfices, ressort à un montant négatif pour 84 926 euros, contre un montant négatif de 80 052 euros pour l'exercice précédent.

II - PRESENTATION DES COMPTES - BILAN

Les comptes annuels et le bilan qui vous sont présentés sont établis conformément aux dispositions légales : les règles et les méthodes comptables retenues sont indiquées dans l'annexe au Bilan.

Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes sociaux par rapport à ceux de l'exercice précédent, ni aux méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes.

III - COMPTES DE L'EXERCICE - RESULTATS

L'exercice 2025 se solde par une perte nette de 51310 euros.

Ce résultat s'entend après les dotations d'exploitation suivantes :

- | | | |
|--------------------------------------|---|-----------|
| • aux comptes d'amortissements, pour | € | 47 270,00 |
| • aux comptes de provision, pour | € | |

Et compte tenu :

- | | | |
|-----------------------------|---|-----------|
| • produits financiers, pour | € | 44 164,00 |
|-----------------------------|---|-----------|



• produits exceptionnels	€	
• charges financières	€	46 446,00
• charges exceptionnelles	€	
• de l'impôt sur les bénéfices, pour	€	10 549,00

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, s'élevant à la somme nette de -51310 Euros.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

V - ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité de notre société se poursuit depuis le 1er Janvier 2026 et n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

VI - INFORMATIONS SUR LES CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du C.G.I., doivent être communiqués et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, le montant global des dépenses et charges somptuaires (article 39-4 et 39-5 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.

L'application desdits articles n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.

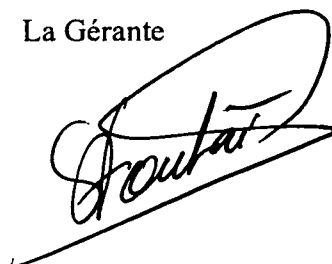
VII. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

Les résolutions qui vous sont soumises et dont vous avez eu communication correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérante quitus de sa gestion.

La Gérante



« 6 F »
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 rue du Rôle
91300 BRUNOY

oooooooooooo
498.818.376. - R.C.S. EVRY
oooooooooooo

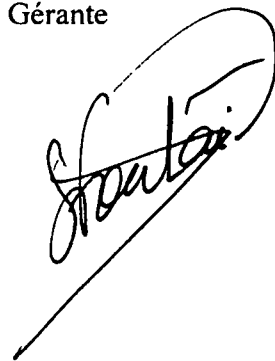
**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2026**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, s'élevant à la somme nette de -51 310 Euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Pour copie certifiée conforme
La Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. L. L.', written over a horizontal line.

« 6 F »
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 rue du Rôle
91300 BRUNOY

oooooooooooo
498.818.376. - R.C.S. EVRY
oooooooooooo

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juin, à dix-huit heures trente, les associés de la Société « 6 F », Société à Responsabilité Limitée, au capital CINQ MILLE (5 000) euros, divisé CINQ CENTS (500) parts sociales de DIX (10) euros chacune, dont le siège social est à BRUNOY (91000), Rue du Rôle n°21, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérante.

Tous les associés sont présents, savoir :

- | | |
|--|-----|
| • Monsieur Jean-Yves FONTAINE, propriétaire de
DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales, ci | 250 |
| • Madame Sylvie AUDOIN, épouse FONTAINE, propriétaire de
DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales, ci | 250 |
| Total égal au nombre de parts représentées, ci | 500 |

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer, la totalité des associés étant présente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie AUDOIN, épouse FONTAINE, gérante, qui indique l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Examen et approbation desdits comptes, bilan et conventions ; quitus à la gérante ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents requis par les dispositions légales :

- le rapport de gestion ;
- le rapport spécial ;
- l'inventaire et les comptes annuels ;
- enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis elle rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels, le rapport spécial, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés à l'associé non gérant quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture des différents rapports. Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.



La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérante :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment,
- de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérante quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte " Autres Réserves ", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, s'élevant à la somme nette de -51 310 Euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que leurs conditions d'exécution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et statuant en application de l'article 223 Quater du C.G.I., constate que l'application de l'article 39-4 et 39-5 du C.G.I n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les associés.



**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2026**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérante :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment,
- de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérante quitus de sa gestion pour cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, s'élevant à la perte nette de 51 310 Euros.

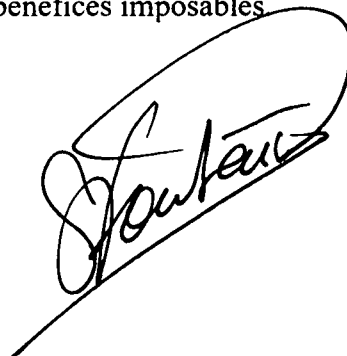
Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que leurs conditions d'exécution.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et statuant en application de l'article 223 Quater du C.G.I., constate que l'application de l'article 39-4 et 39-5 du C.G.I n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables



N° de Dossier : 20272

En Euro

182

ETC MELUN 16 bis avenue Armand de la rochette 77000 MELUN

SARL 6 F

21 rue du Rôle

91800 BRUNOY

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DAS2

Déclaration des honoraires

Formulaire millésime 2026

Recette	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9100701	336494	96	RS	651
N° Siret	49881837600036			

98

L'article 89 A du code général des impôts précise que les déclarations mentionnées aux articles 87, 87-0-A, 88, 240 et 241 du même code sont transmises par le déclarant à l'administration fiscale selon un procédé informatique.

L'accès aux services "Tiers déclarants" se fait depuis votre Espace professionnel sécurisé sur impots.gouv.fr. Si vous déposez un fichier (procédure EDI), il doit être compressé et chiffré.

Formulaire envoyé par la procédure EDI PARTICULIER
Fichier EDI généré

Identification de l'établissement Déclarant		Nom ou raison sociale	
SARL 6 F			
Prénom et complément de nom			
Complément d'adresse			
N°	BTQ	Type et nom de la voie	
2 1		rue du Rôle	
Code postal		Commune, CEDEX	
1 8 0 0		BRUNOY	
Date de clôture de l'exercice (JJ/MM)	3 1 / 1 2	Code Commune	8 0 0
(sociétés soumises à l'IS)		N° SIRET	4 9 8 8 1 8 3 7 6 0 0 0 3 6
		Code APE	6 4 9 9 Z

Établissement déposant la déclaration de résultats		Réservé à l'administration	
Nom ou raison sociale		Date de dépôt (JJ/MM/AAAA)	
SARL 6 F			
N°	BTQ	Voie	
2 1		rue du Rôle	
Code Postal	9 1 8 0 0	Commune	BRUNOY
Numéro SIRET	4 9 8 8 1 8 3 7 6 0 0 0 3 6		

Totaux généraux des sommes versées (1)	4 - montant	5 - montant	6 - avantages en nature	7 - indemnités remboursement	9 - retenue à la source (domicile hors de France)
	7 946				

(1) Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le présent imprimé ainsi que celles portées sur les intercalaires

Personne à contacter dans l'entreprise :	NOM :	FONTAINE	Prénom :	SYLVIE
Tél. 0 6 0 9 2 8 4 0 6 7	Courriel	6f.sarl	@	gmail.com

REMARQUES

N'indiquez que les sommes supérieures à 2400 euros par an et par bénéficiaire. (Bulletin officiel des Finances Publiques - Impôts [BOI-BIC-DECLA-30-70-20, §140])

En cas de déclaration nulle, n'effectuez pas de dépôt en ligne.

Ce feuillet concerne toutes les sommes visées aux articles 240 et 241 du Code général des impôts, quelle que soit la qualité du bénéficiaire (salarié ou non de la partie versante). Si le bénéficiaire n'est pas connu, indiquer l'intermédiaire qui a perçu les rémunérations déclarées.

Zone 1 : Identification des bénéficiaires :

- la ligne NP est réservée à l'identification des noms et prénoms pour les personnes physiques ;
- la ligne DN (date de naissance) est à compléter obligatoirement pour les personnes physiques domiciliées en Union européenne (hors France) et ayant perçu des droits d'auteurs (DA) ou des droits d'inventeur (DI) (Bulletin officiel des Finances Publiques - Impôts [BOI-BNC-SECT-20-10-60, § 40]) ;
- la ligne RS est utilisée pour l'identification de la raison sociale (entreprises et personnes morales).

- **Zone 2 : Adresse complète :** y compris le code postal. L'indication d'une boîte postale constitue un renseignement insuffisant pour les personnes domiciliées en France. Pour les adresses à l'étranger, portez après le code commune, le code INSEE du pays (s'il n'est pas connu 99999) et ajouter en clair le nom du pays.

- **Zone 3 : Profession et N° SIRET :** la profession du bénéficiaire est complétée du N° SIRET s'il est connu.

- **Zones 4 à 7 : Le Montant à déclarer** s'entend après déduction de la retenue à la source (appliquée aux bénéficiaires domiciliés hors de France) et, le cas échéant, TVA nette sur droits d'auteur comprise. Lorsque les bénéficiaires ne sont pas soumis à la TVA, les sommes sont déclarées nettes de taxe.

- **Zones 4 et 5 : Ventilation des sommes perçues :** en préciser la nature dans la case Nat sous la forme H : honoraires et vacations, C : commissions, CO : courtages, R : ristournes, JP : jetons de présence, DA : droits d'auteur, DI : droits d'inventeur, AR : autres rémunérations

- **Zone 6 : Avantages en nature :** case V : valeur de l'avantage. Case N : lettre N (nourriture), L (logement), V (voiture), T (outils issus de NTIC), A (autres avantages).

- **Zone 7 : Indemnités et remboursements :** case I : montant, case M : lettre F (allocation forfaitaire), R (remboursement sur justification), P (prise en charge directe par l'employeur).

- **Zone 8 : TVA nette sur droits d'auteur :** pour les auteurs soumis au régime de la retenue de TVA, les parties versantes doivent indiquer le montant de la TVA nette versée au Trésor pour le compte de l'auteur.

- **Zone 9 : Retenue à la source, case M :** montant de la retenue, case O : lettre R si taux réduit, lettre D si dispense de retenue en vertu des conventions internationales.

À BRUNOY....., le 12/05/2026.....

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations communiquées par les tiers déclarants. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFIP ou DRFIP).

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE																																																							
NP : NOM										Prénom																																													
DN : Date de naissance (JJ/MM/AAAA)																																																							
RS : RAISON SOCIALE										FRANKLIN																																													
2 - ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE AU 1er JANVIER 2026																																																							
Complément d'adresse																																																							
N°		26		B/T/Q/C				Voie		AVENUE KLEBER																																													
Code Postal		7		5		1		1		6		Commune		PARIS					Bureau distributeur		PARIS																																		
3 - PROFESSION										AVOCAT										N° SIRET					3					1		5		2		2		8		3		9		5		0		0		0		2		8	
MONTANT DES SOMMES VERSÉES (toutes taxes comprises)																																																							
Nat		4 - Montant				Nat		5 - Montant				6 - Avantages en nature				7 - Indemnités et remboursements				8 - TVA nette sur droits d'auteur				9 - Retenue à la source (domicile hors de France)																															
H		7 946										V				I								M																															
												N				M								O																															

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE																																		
NP : NOM										Prénom																								
DN : Date de naissance (JJ/MM/AAAA)																																		
RS : RAISON SOCIALE																																		
2 - ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE AU 1er JANVIER 2026																																		
Complément d'adresse																																		
N°				B/T/Q/C				Voie																										
Code Postal								Commune							Bureau distributeur																			
3 - PROFESSION																				N° SIRET														
MONTANT DES SOMMES VERSÉES (toutes taxes comprises)																																		
Nat		4 - Montant				Nat		5 - Montant				6 - Avantages en nature				7 - Indemnités et remboursements				8 - TVA nette sur droits d'auteur				9 - Retenue à la source (domicile hors de France)										
												V				I								M										
												N				M								O										

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE																																		
NP : NOM										Prénom																								
DN : Date de naissance (JJ/MM/AAAA)																																		
RS : RAISON SOCIALE																																		
2 - ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE AU 1er JANVIER 2026																																		
Complément d'adresse																																		
N°				B/T/Q/C				Voie																										
Code Postal								Commune							Bureau distributeur																			
3 - PROFESSION																				N° SIRET														
MONTANT DES SOMMES VERSÉES (toutes taxes comprises)																																		
Nat		4 - Montant				Nat		5 - Montant				6 - Avantages en nature				7 - Indemnités et remboursements				8 - TVA nette sur droits d'auteur				9 - Retenue à la source (domicile hors de France)										
												V				I								M										
												N				M								O										

gf

BILAN ACTIF

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Capital souscrit non appelé (I)							
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, ...							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles				24,25			24,07
Terrains							
Constructions	1 014 510	71 610	942 900		970 657		
Inst. techniques, matériel et outillages ...	13 300	5 425	7 875		4 766		
Autres immobilisations corporelles	114 542	24 786	89 756		58 265		
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Immobilisations financières				53,38			52,47
Participations	5 800		5 800		5 800		
Créances rattachées à des particip.	2 284 758		2 284 758		2 247 758		
Titres immobilisés de l'act. de portef.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	3 432 910	101 821	3 331 089	77,63	3 287 246		76,54
Stocks et en-cours							
Mat. premières, autres approv.							
En-cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés /cdes	600		600	0,01	100		
Créances				3,91			4,02
Autres créances	167 855		167 855		172 520		
Charges constatées d'avance							
Capital souscrit appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement				12,26			17,93
Actions propres							
Autres titres	567 514	41 640	525 874		770 000		
Instr. financiers à terme, jetons dét.							
Disponibilités	265 648		265 648	6,19	65 110		1,52
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	1 001 616	41 640	959 976	22,37	1 007 730		23,46
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement emprunts (V)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	4 434 526	143 461	4 291 065	100	4 294 976		100
(2) Dont à moins d'un an		167 855					

BILAN PASSIF

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	0,12	5 000	0,12
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		74,02		71,80
Réserve légale	500		500	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 175 742		3 083 213	
Report à nouveau	1 027 814	23,95	1 027 814	23,93
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-51 310	-1,20	92 529	2,15
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I) 4 157 746	96,89	4 209 056	98,00
Provisions pour risques	12 500	0,29	12 500	0,29
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(II) 12 500	0,29	12 500	0,29
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	56 867	1,33	61 748	1,44
Fournisseurs, factures non parvenues	13 220	0,31	11 539	0,27
Dettes fiscales et sociales	6 205	0,14	106	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	44 527	1,04	27	
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(III) 120 819	2,82	73 420	1,71
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV) 4 291 065	100	4 294 976	100
(1) Dont à moins d'un an	120 819			

COMPTE DE RÉSULTAT

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue					
Montant net du chiffre d'affaires					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			2 231	-2 231	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		1 500		1 500	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	1 500	2 231	-731	-32,75
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		37 902	27 824	10 078	36,22
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires					
Cotisations sociales		1 203	1 218	-15	-1,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		47 270	45 740	1 530	3,34
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions			7 500	-7 500	-100,00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		50		50	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	86 426	82 283	4 143	5,04
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-84 926	-80 052	-4 874	-6,09
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation		7 262	6 873	389	5,66
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		9 794		9 794	
Autres Intérêts et produits assimilés		8 770	85 501	-76 730	-89,74
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change			91 513	-91 513	-100,00
Produits de cessions d'immobilisations financières		64 785		64 785	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	90 611	183 886	-93 275	-50,72
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		41 640		41 640	
Intérêts et charges assimilées			47	-47	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Différences négatives de change			3 600	-3 600	-100,00
Valeur comptable des Immobilisations financières cédées		4 806		4 806	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(VI)	46 446	3 648	42 799	
2-RÉSULTAT FINANCIER	(V-VI)	44 164	180 239	-136 074	-75,50
3-RÉSULTAT COURANT avant Impôts	(I-II+III-IV+V-VI)	-40 761	100 187	-140 948	-140,69
Produits exceptionnels	(VII)		890	-890	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)		5 024	-5 024	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)		-4 134	4 134	100,00
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	10 549	3 524	7 025	199,35
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	92 111	187 007	-94 896	-50,74
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	143 421	94 478	48 943	51,80
BÉNÉFICE OU PERTE		-51 310	92 529	-143 839	-155,45

Signature

N° de Dossier : 20272

En Euro

182

ETC MELUN 16 bis avenue Armand de la rochette 77000 MELUN

SARL 6 F

21 rue du Rôle

91800 BRUNOY

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2026

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9100701	336494	96	RS	651
N° Siret		49881837600036		



RÉPUBLIQUE -
FRANÇAISE

Livret
Fiscal
Entreprises

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2026

cerfa

N° 11084*28

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL 6 F 21 rue du Rôle 91800 BRUNOY	
SIRET 4 9 8 8 1 8 3 7 6 0 0 0 3 6	Mél : 6f.sarl@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Autres activités des services financiers
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	16 694	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Autres dispositifs	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quindecies A	☐
Bénéfice ou déficit exonérés* (indiquer - ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
--	--	--

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Base d'imposition :	Chiffre d'affaires :	Taux d'imposition :	

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Base d'imposition :	Taux d'imposition :		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ETC MELUN 16 bis avenue Armand de la rochette 77000 MELUN	
Tél : 0160560972	Tél :

Examen de conformité fiscale (ECF)		Identité du déclarant :	
prestataire :		Date : 12/05/26	Lieu : BRUNOY
		Qualité et nom du signataire :	GERANTE MME FONTAINE
		Signature :	

K

Handwritten signature

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a				payées par un établissement chargé du service des titres b	c	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						d	e	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						f	g	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						h	i	
						j	k	
						l	m	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						n	o	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						p	q	
Montant des revenus répartis (5)						r	Total (a à h)	
H	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann III du CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEIP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :			
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			1	2	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
FONTAINE FONTAINE JEAN-YVES LOUIS 21 RUE DU ROULE -91800 BRUNOY			250	2025	4 847			
I	DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
						0%	15%	19%
Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SARL 6 F		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		21 rue du Rôle		91800 BRUNOY		
SIRET		4 9 8 8 1 8 3 7 6 0 0 0 3 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 5		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012		
	{ Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	1 142 352	030	101 821	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 290 558	042	2 290 558	
	Total I (5)	044	3 432 910	048	101 821	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	600	066	600	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070		
		{ Autres* (3)	072	167 855	074	167 855
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Valeurs mobilières de placement	080	567 514	082	41 640	525 874
	Disponibilités	084	265 648	086		265 648
	Total II	096	1 001 616	098	41 640	959 976
	Total général (I + II)	110	4 434 526	112	143 461	4 291 065
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	500			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	3 175 742			
	Report à nouveau	134	1 027 814			
	Résultat de l'exercice	136	-51 310			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	4 157 746			
Provisions pour risques et charges		Total II	154	12 500		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	70 087			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	6 205			
	Comptes courants d'associés	173	44 527			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	120 819			
Total général (I + II + III)		180	4 291 065			
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	166 808	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 6 F

Néant ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	1 500	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	1 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)					242	37 902	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *					243	244	
	Rémunérations du personnel*						250		
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant					380	1 203	
	Dotations aux amortissements* —	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255	47 270	
	Dotations aux dépréciations						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *					259	262	50	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260	109		
Total des charges d'exploitation (II)							264	86 426	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-84 926	
Produits financiers (III)							280	90 611	
Charges financières (V)							294	46 446	
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	10 549	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	-51 310	
B- RÉSULTAT FISCAL							312	51 310	
Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322	41 640		
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	10 549	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	58 315		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44, octies A)	987		342	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181		JEI (44, sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44, quinquies)	138				
Basins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44 sexdecies)		992							
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	59 194	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	59 194	
Bénéfice col.1 Déficit col.2							372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 6 F

Néant ☐

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	1 006 110	432	8 400	434		436	1 014 510	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 109	442	5 191	444		446	13 300	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	2 352	452	12 072	454		456	14 424	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	71 668	472	28 450	474		476	100 118	
Immobilisations financières		480	2 253 558	482	37 000	484		486	2 290 558	
TOTAL		490	3 341 797	492	91 113	494		496	3 432 910	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises *		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	35 453	522	36 157	524		526	71 610
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 343	532	2 082	534		536	5 425
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	742	544		546	742
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	15 755	562	8 290	564		566	24 044
TOTAL		570	54 551	572	47 270	574		576	101 821

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					590	583	594	595
- TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOF-SID.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 6 F

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	12 500	622		624		626	12 500
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	41 640	664		666	41 640
TOTAL		680	12 500	682	41 640	684		686	54 140

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial *	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	VOIR ANNEXE	41 640
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780 41 640

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée					374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					691
Revenu brut social (si le montant est négatif)					692
Revenu brut social (si le montant est positif)					693 1 231

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL 6 I		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

23

98



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

4 9 8 8 1 8 3 7 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 6 F

ADRESSE (voie)

21 rue du Rôle

CODE POSTAL

91800

VILLE

BRUNOY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille FONTAINE Prénom(s) JEAN-YVES LOUIS
 Nom d'usage FONTAINE % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
 Naissance : Date 21/10/1961 N° Département 94 Commune SAINT-MAUR-DES-FOSSES Pays France
 Adresse : N° 21 Voie RUE DU ROULE
 Code postal 91800 Commune BRUNOY Pays France

Titre (2) MME Nom de famille FONTAINE AUDOUIN Prénom(s) SYLVIE
 Nom d'usage FONTAINE AUDOUIN % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
 Naissance : Date 12/06/1965 N° Département 75 Commune PARIS 10EME ARRONDISSE Pays France
 Adresse : N° 21 Voie RUE DU ROULE
 Code postal 91800 Commune BRUNOY Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 498818376

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 6 F

ADRESSE (voie) 21 rue du Rôle

CODE POSTAL 91800

VILLE BRUNOY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 6

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro siret 49881837600036

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES <u>(ligne 330)</u>	
RESULTATS IMPOSABLES FILIALES SCI	58 315
TOTAL	58 315

DÉDUCTIONS DIVERSES <u>(ligne 350)</u>	
TOTAL	



Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
INT COURUS DAT int courus 31/12/2025 DAT	978
Total des produits à recevoir	978



Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER'
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
prov ETC 2025 prov ETC 2025	1 920
PROV REVISION LOYERS loyers 2017-2025	11 300
rbt trop perçu IK 2024 rbt trop perçu IK 2024	218
Total des charges à payer	13 438

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL 6 F	
Numéro de siret	49881837600036

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
PROVISION DEPRECIATION VMP	41 640	
	41 640	

cf

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
 Numéro de siret 49881837600036

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	49881837600036	6499Z
SARL 6 F 21 rue du Rôle 91800 BRUNOY	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	59 194
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-l) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	16 694
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		16 694
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

gff